

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE.

Date de convocation : 16 mai 2023

**Présents :** BASTIEN Patrick, BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie.

**Absents excusés :** BOBINEAU Stéphanie, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés avec pouvoir :** BEL KADI Florian à PELLETIER Louissette,  
BOUGUÉ Christian à RENAUDIN Magalie

---

La séance a débuté à 20h00.

Monsieur Jorge FONSECA est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, le Conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention « Amendes de Police »

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Avril 2023
- Subvention annuelle à l'ADILE
- Dispositif Argent de Poche
- Travaux Mairie : Désignation d'une annexe de la Mairie
- Travaux Aménagement des entrées de Bourg
- Questions diverses

## **N° 2023MAI-01 - ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 AVRIL 2023**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Avril 2023 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 22 Mai 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Mai 2023.

## **N° 2023MAI-02 - DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que des aménagements de cheminements piétonniers et de sécurisation sont prévus dans le programme de travaux de voirie.

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des « Amendes de police » pour des aménagements :

- ✓ De sécurisation et de ralentissement sur la Rue du Soleil Levant,
- ✓ De création de passages piétons sur la commune,
- ✓ De trottoirs dans la continuité du projet des cheminements piétonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **DÉPOSER** un dossier de demande de subvention « Amende de Police » auprès du Département,
- **A EFFECTUER** les démarches nécessaires correspondantes.

#### **N° 2023MAI-03 - SUBVENTION ANNUELLE A L'ADILE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention à l'ADILE à hauteur de 50 €.

Cette association peut accompagner les particuliers, entre autres, dans leurs démarches de maîtrise des dépenses énergétiques de leur logement et peut apporter un éclairage aux collectivités dans leur politique habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 50 € à l'ADILE.

#### **N° 2023MAI-04 - DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

Madame Magalie RENAUDIN, Adjointe à l'enfance, jeunesse et école, présente le dossier.

Dans le cadre du programme national « Ville, Vie, Vacances », les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place un dispositif intitulé « Argent de Poche ».

Ce dispositif permet de proposer des missions de 3h30 (avec 30 minutes de pause réglementaire) à des jeunes dans la limite des places disponibles, des crédits affectés et uniquement pendant les vacances scolaires. C'est aussi l'occasion pour les jeunes citoyens de rendre service à la Commune et de découvrir un environnement professionnel.

La commission Enfance-Jeunesse souhaite que la commune de PETOSSE participe à cette opération.

Plusieurs missions sont proposées :

- L'entretien des espaces verts
- Le nettoyage
- L'arrosage
- Le désherbage manuel des parterres
- L'aide au classement administratif

Ces missions sont encadrées par l'agent technique et un conseiller municipal. Le jeune perçoit une indemnisation de 15 €uros par mission d'une durée de 3h30.

Une convention est établie pour la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche » entre la collectivité et le jeune à qui doit être confiée une mission.

Il est proposé que ce dispositif soit proposé aux jeunes de 14 à 17 ans révolus, habitant sur la commune de PETOSSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ **VALIDER** la mise en place du dispositif « Argent de Poche » tel que décrit ci-dessus,
- ✓ **APPROUVE** les activités proposées aux jeunes de 14 à 17 ans révolus,
- ✓ **FIXE** l'indemnisation de 15 € par mission de 3h30,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile et nécessaire se rapportant à cette décision.

#### **N° 2023MAI-05 - TRAVAUX MAIRIE - DÉSIGNATION D'UNE ANNEXE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la rénovation globale du bâtiment de la mairie. Les travaux qui seront engagés nécessitent le déménagement de l'ensemble des services administratifs vers un autre bâtiment à compter du 10 juillet 2023, et ce, pour une durée allant de 12 à 18 mois.

Afin de procéder à la célébration des mariages et permettre la tenue des séances du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un lieu à cet effet en tant qu'annexe de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de transférer :

- Les services administratifs dans une partie des locaux de l'école, sise 5 Rue de Pouillé,
- La salle pour la tenue des célébrations des mariages et pour la tenue des Conseils Municipaux à la Salle communale de la Rigole, sise 6 Rue du Poiré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE**, pour la durée des travaux du bâtiment de la Mairie, les annexes aux adresses suivantes :

- ✓ **5 Rue de Pouillé**, pour les services administratifs,
- ✓ **6 Rue du Poiré**, pour la tenue des Mariages et des réunions du Conseil Municipal.

#### **N° 2023MAI-06 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE BOURG**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de l'aménagement de voirie des entrées de bourg, des devis ont été demandés pour les travaux de cheminement piétons Salle de l'Aubrière, Rue du Chat Ferré et le long de la RD 30.

Monsieur le Maire propose de retenir les devis de la Société EIFFAGE pour un montant global HT de 32 166,40 €, selon le détail suivant :

- Cheminement piétons Salle de l'Aubrière : 11 647,20 € HT
- Cheminement piétons le long de la RD 30 : 16 074,40 € HT
- Cheminement piétons Rue du Chat Ferré : 4 444,80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de retenir la société EIFFAGE pour les travaux de cheminement piétons, pour un montant global de 32 166,40 € HT, soit 38 599,68 € TTC.

#### **DIVERS**

**Square du Chat Ferré** : Le square du Chat Ferré, situé dans la cour de l'école, sera ouvert de 10h00 à 20h00, durant les vacances scolaires. Pour rappel, le site est sous vidéosurveillance.

**Agriculteurs** : Le Conseil Municipal est invité à une réunion d'information sur les réserves d'eau, organisée le Jeudi 15 juin par la CUMA des Chats Ferrés de PETOSSE. Cette réunion est ouverte aux habitants de PETOSSE.

**Le secrétaire de séance**  
**Jorge FONSECA**

**Le Maire**  
**Yves-Marie BOUCHER**